

## **A R R E T E n°2024-03** **Branchement Enedis** **Rue Brémontier – RD43**

Le Maire de la Commune d'YCHOUX,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 & L 2213-2,  
Vu le Décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation,  
Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi n°82.263 du 22 juillet 1982,  
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 approuvant la disposition du Livre I 8<sup>ème</sup> partie relative à la signalisation temporaire,  
Vu la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise SIRTEC 437 rue de la Ferme Larrouquere 40000 MONT DE MARSAN, en date du 29 décembre 2023,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la rue Brémontier – RD43 à YCHOUX, pour effectuer des travaux de branchement Enedis avec ouverture de tranchée sous accotement, pendant les travaux et ce pour raisons de sécurité.

### **Arrête:**

**Article 1 :** Des travaux seront réalisés par l'entreprise SIRTEC 437 rue de la Ferme Larrouquere 40000 MONT DE MARSAN, **du 12 au 29 février 2024, rue Brémontier – RD43 à YCHOUX.**

**Article 2 :** La circulation sera alternée avec empiètement sur chaussée. Le stationnement et le dépassement de tout véhicule sera interdit pendant la durée des travaux. L'entreprise chargée de l'exécution des travaux aura à sa charge la fourniture, la mise en place, l'entretien et le repliement de la signalisation.

**Article 3°:** Des barrières munies de panneaux appropriés seront mises en place et maintenues par l'entreprise SIRTEC 437 rue de la Ferme Larrouquere 40000 MONT DE MARSAN pendant toute la durée des travaux.

**Article 4°:** La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application des présentes dispositions.

**Article 5°:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- SIRTEC 437 rue de la Ferme Larrouquere 40000 MONT DE MARSAN,
- UTD, 41, Avenue Nelson Gaston BP 21 40110 MORCENX LA NOUVELLE,
- Gendarmerie de BISCARROSSE.

Fait à Ychoux le 9 janvier 2024  
Le Maire,



Vincent CASTAGNÈDE.

